

*Document de travail***Conseil National des Universités. Section xxx****Evaluation quadriennale****Avis**

Nom et prénom de l'enseignant-chercheur :

1 – Avis sur les activités de l'enseignant-chercheur définies par l'article 7. I du décret du 6 juin 1984 modifié.

Positif

(L'ensemble de l'activité de l'enseignant-chercheur est satisfaisant)

Réservé

(La section a identifié dans l'activité de l'enseignant-chercheur un ou plusieurs éléments à améliorer)

D'alerte

L'activité de l'enseignant-chercheur doit évoluer de manière significative

L'établissement doit améliorer les conditions d'exercice de l'activité de l'enseignant-chercheur

Avis différé

(le rapport d'activité ne fournit pas les éléments suffisants permettant à la section de se prononcer)

2- Motivation et recommandations

(Avis circonstancié de la section sur l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur et, s'il y a lieu, recommandations adressées à l'enseignant chercheur et / ou à l'établissement).

A....., le

Le président de la section XX